

---

## BOURSE PRODUCTEUR CINÉMA

---

### Article 1

En 2018, la Fondation Jean-Luc Lagardère souhaite récompenser un jeune producteur cinéma, ci-après le « Candidat », par l'attribution d'une bourse d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros). Cette bourse sera remise dans les conditions et suivant les modalités définies par les présentes.

---

### Article 2 - Objet

La bourse Producteur cinéma, permettant le développement d'une action de diffusion culturelle dans le domaine de l'audiovisuel, est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à l'article 5, au(x) Candidat(s) désireux de produire un film de fiction de long métrage.

Le projet pourra être présenté, par un ou plusieurs Candidats, dans la limite de trois (3) au maximum, étant entendu que chacun des Candidats présentant un même projet et un seul dossier de candidature devra satisfaire aux conditions stipulées à l'Article 5 ci-après.

---

### Article 3 - Organisation

La Candidature est gratuite.

Le dossier de Candidature doit être envoyé par le Candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard **le samedi 9 juin 2018**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE  
BOURSE PRODUCTEUR CINÉMA  
Immeuble Monceau – 42 rue Washington  
75 408 Paris cedex 08

Le dossier de Candidature ne sera pas retourné au(x) Candidat(s).

La désignation du Lauréat sera faite à l'issue :

- d'une part d'une présélection consistant à l'examen des dossiers de Candidature reçus
- et d'autre part, de la présentation orale au jury, par les Candidats sélectionnés, de leur projet

Le jury se réunira entre septembre et octobre 2018.

Les Candidats sélectionnés pour soutenir par oral leur projet recevront une convocation par courrier ou par mail, au plus tard huit (8) jours avant la date fixée pour cette présentation. Au cas où le(s) Candidat(s) ne se présenterai(en)t pas à la convocation, il(s) serai(en)t éliminé(s). Les Candidats non-sélectionnés seront avisés par courrier ou par mail.

Les Candidats sélectionnés pour une présentation de leur dossier devant le jury devront faire parvenir à la Fondation Jean-Luc Lagardère plusieurs exemplaires du ou des DVD déjà réalisés ou produits. Le nombre exact d'exemplaires et les modalités d'envoi leur seront spécifiés par courrier ou par mail en septembre ou octobre 2018.

La présentation du projet devant le jury devra être faite par les Candidats en français.

Après cette présentation, les Candidats seront avisés de la décision du jury par téléphone, par courrier ou par mail.

Le chèque correspondant au montant de la bourse sera établi au nom du Lauréat. Dans le cas d'un projet Lauréat présenté par plusieurs Candidats, le chèque correspondant au montant de la bourse sera établi au nom du représentant du projet tel que désigné dans le dossier de candidature détaillé à l'article 5.

La remise de la bourse se fera en janvier ou février 2019 en présence du jury et du ou des Lauréats.

**La présence du ou des Lauréats est exigée.**

---

#### Article 4 - Jury

Le jury attribuera la bourse en fonction de l'adéquation des qualités du Candidat au métier de producteur de long-métrage et des qualités du projet tant sur le plan artistique que sur le plan financier.

Le jury est composé au minimum de 6 personnalités du monde des médias, des arts et de la culture. Le jury est souverain dans sa décision qui est rendue à la majorité des 2/3 à l'issue des délibérations. En cas de besoin la voix du président du jury compte double.

La décision du jury est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer la bourse s'il estime que les Candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

---

#### Article 5 - Modalités de Candidature

Ces modalités sont les suivantes :

- Avoir au 31 décembre 2018, 30 ans au plus ; étant entendu que chacun des Candidats présentant un même projet devra satisfaire à cette condition ;
- Être francophone : le(s) Candidat(s) ne doi(ven)t pas nécessairement avoir la nationalité d'un pays francophone mais doi(vent)t être en mesure de présenter son (leur) projet à l'écrit (et à l'oral, s'il(s) est/sont sélectionné(s) pour passer devant le jury), en français ;

**Envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans une seule enveloppe, un DOSSIER DE CANDIDATURE en deux exemplaires, rédigé en français, format A4, non relié, comprenant les pièces suivantes dans l'ordre de leur énumération, et non agrafées, chaque page devant être numérotée.**

**A noter : si le candidat joint des DVD, il prendra soin de les fournir également en double exemplaire.**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE SIGNÉ** (un formulaire signé par Candidat)

**CHARTRE DU LAURÉAT SIGNÉE** (une charte signée par Candidat)

- Attestation sur l'honneur rédigée sur papier libre et dûment signée par le Candidat ; une attestation par candidat (voir annexe ci-jointe) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité) de chaque Candidat ;
- Attestation du dépôt du scénario auprès de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques ou de la Société des Gens de Lettres.

**PRÉSENTATION DU CANDIDAT PRODUCTEUR :**

- Curriculum vitæ et références de chaque Candidat producteur (parcours, et précisions sur son profil entrepreneurial passé, présent et à venir, actualité) ;
- DVD ou lien Vimeo d'un (ou plusieurs) film(s) (ou autres œuvres audiovisuelles) produit(s) par le Candidat producteur (quel que soit le réalisateur) dans l'hypothèse où celui-ci a déjà produit un film ;
- Extrait Kbis de la société de production pré-existante le cas échéant faisant apparaître le nom d'au moins un des candidats ; Si ce n'est pas le cas, joindre les statuts de la société
- Lettre du Candidat présentant son parcours et exprimant sa motivation, les objectifs de sa société de production et le choix du projet de long-métrage présenté ;
- Dans le cas d'un projet présenté par plusieurs Candidats, préciser le représentant du projet (auquel sera remis le chèque correspondant au montant de la bourse si désigné Lauréat).
- Dans le cas où le projet de production est intégré à une société autre que celle du Candidat, bien spécifier le rôle présent et à venir du Candidat dans cette société, et fournir, le cas échéant, une lettre d'intention d'association des futurs associés.

**PRÉSENTATION DU PROJET :**

- Curriculum vitæ, et références du scénariste et/ou du réalisateur du projet (parcours, actualité) ;
- DVD ou lien Vimeo d'un (ou plusieurs) film(s) (ou autres œuvres audiovisuelles) réalisé(s) par le réalisateur du projet présenté, dans l'hypothèse où celui-ci a déjà réalisé un film ;
- Lettre d'intention du scénariste et/ou de celle du réalisateur du long-métrage présenté ;
- Budget prévisionnel du projet de film ;
- Plan de financement prévisionnel du projet de film ;
- Projet du film présenté comme suit : synopsis dactylographié (accompagné ou non du scénario complet) ; A noter que si le dossier doit proposer une traduction en français du scénario, celui-ci pourra donner lieu à un tournage en langue étrangère ;
- Choix de scènes dialoguées de cinq à dix pages dactylographiées.

**Le Candidat doit fournir également l'ensemble des documents demandés ci-dessus (hors DVD) composant son dossier de candidatures, dans un document unique sur deux clés USB (sur lesquelles il prendra soin d'indiquer son nom). Si le candidat place tous ses éléments sur un PDF, il prendra soin de ne pas le verrouiller.**

---

## **Article 6 – Obligations**

Le(s) Candidat(s) s'engage(nt) en cas d'obtention de la bourse à faire figurer dans le générique du film réalisé, et à l'occasion de toute publicité relative à celui-ci, la mention « Lauréat(s) de la Fondation Jean-Luc Lagardère » et à tenir la Fondation Jean-Luc Lagardère informée de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus, dans les conditions prévues par la Charte du Lauréat.

Plus généralement le(s) Candidat(s) s'engage(nt), en cas d'obtention de la bourse, à se conformer à la Charte du Lauréat (voir document ci-joint).

---

---

## **Article 7- Responsabilité**

La Fondation Jean-Luc Lagardère se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution de la bourse au titre du présent règlement, sans qu'aucun des Candidats ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

---

## **Article 8 - Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement de cette bourse a été déposé à la SCP Stéphane EMERY- Thierry LUCIANI-Jacques ALLIEL, 11 rue de Milan - 75009 PARIS.

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de la Fondation Jean-Luc Lagardère :  
[www.fondation-jeanlucagardere.com](http://www.fondation-jeanlucagardere.com)

---



---

## BOURSE PRODUCTEUR CINÉMA

---

Le Candidat atteste sur l'honneur que :

« il n'a pas été condamné pour atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'état, il n'a pas été interdit ou déchu du droit d'exercer des fonctions d'administrateur ou de gérant, il ne lui est pas interdit d'exercer des fonctions de direction ou de toute activité, soit dans l'industrie cinématographique, soit dans toute profession, et enfin, d'une manière plus générale, il ne tombe pas sous le coup de la Loi du 30 Août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles. »

### **ANNEXE : ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

A RÉDIGER SUR PAPIER LIBRE ET A RETOURNER DÛMENT SIGNÉE  
AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET LA CHARTE DU LAURÉAT

« Nous leur donnons des moyens, ils nous communiquent en retour la formidable énergie qui les anime. »

-----  
Arnaud Lagardère Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère

**LE CANDIDAT PREND CONNAISSANCE DES VALEURS ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE. IL S'ENGAGE À RESPECTER LES OBLIGATIONS RÉCIPROQUES LIÉES À L'ATTRIBUTION DES BOURSES DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE DANS L'HYPOTHESE OÙ IL DEVIENDRAIT LAURÉAT...**

**...SUR LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE**

- 
1. La Fondation Jean-Luc Lagardère s'est fixé comme objectif de soutenir les créateurs et les porteurs de projets solidaires qui, avec talent et passion, défrichent des voies nouvelles.
  2. Conjuguer créativité et solidarité, audace et générosité, c'est tout le pari de la Fondation Jean-Luc Lagardère.
  3. Fidèle aux convictions de l'homme dont elle porte le nom, la Fondation Jean-Luc Lagardère s'inscrit délibérément dans l'espace public. Indépendante, passionnée, généreuse, elle agit et encourage la réflexion avec tous les acteurs de la cité. Son ambition : redonner confiance, viser l'excellence, créer davantage de lien social.

**...SUR LES BOURSES DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE**

- 
1. Chaque année, depuis 1990, la Fondation Jean-Luc Lagardère attribue des bourses à de jeunes créateurs dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, de la musique et du numérique.
  2. Décernées par des jury prestigieux, les bourses de la Fondation Jean-Luc Lagardère sont bien plus qu'une aide financière : elles offrent aux Lauréats une véritable reconnaissance de leur talent, un tremplin pour la suite de leur carrière.
  3. Les Lauréats de la Fondation Jean-Luc Lagardère forment une communauté dynamique et solidaire, qui implique, pour le Lauréat comme pour la Fondation Jean-Luc Lagardère, des droits et des devoirs, certains de ces droits et devoirs étant d'ores et déjà inscrits dans les règlements des bourses de la Fondation Jean-Luc Lagardère.

**...SUR LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU LAURÉAT ET DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE**

- 
1. Une fois la bourse attribuée, lors de la soirée organisée par la Fondation Jean-Luc Lagardère à laquelle le Lauréat s'engage à participer, celui-ci s'engage également à mener à terme le projet pour lequel il a été distingué. A cet effet, il communiquera à la Fondation Jean-Luc Lagardère l'état d'avancement de son projet de façon annuelle. Si ce dernier n'a pas abouti dans un délai de cinq ans, le Lauréat en donnera par écrit les raisons à la Fondation Jean-Luc Lagardère.
  2. Le Lauréat veillera à ce que la mention « Lauréat de la Fondation Jean-Luc Lagardère » figure sur l'œuvre pour laquelle il a reçu la bourse, ainsi que sur les publicités qui en assurent la promotion. En cas d'obstacle à cette disposition, il en avertira la Fondation Jean-Luc Lagardère. La Fondation Jean-Luc Lagardère et le Lauréat se concerteront pour trouver toute solution acceptable permettant de lever ledit obstacle.
  3. Afin de permettre à la Fondation Jean-Luc Lagardère d'accompagner le Lauréat tout au long de son parcours, mais aussi de renforcer le partage d'expériences et l'esprit de communauté autour de la Fondation Jean-Luc Lagardère, le Lauréat s'engage à communiquer à la Fondation Jean-Luc Lagardère de sa propre initiative, au minimum une fois par an, les renseignements professionnels le concernant. Il s'engage également à répondre à tout questionnaire que lui adresserait la Fondation Jean-Luc Lagardère. De son côté, la Fondation Jean-Luc Lagardère s'efforcera de rendre compte sur son site Internet et, le cas échéant sur les réseaux sociaux, du parcours du Lauréat.
  4. Soucieuse de mettre le Lauréat en relation avec les professionnels de son secteur, la Fondation Jean-Luc Lagardère s'engage à inviter le Lauréat à faire partie du jury attribuant la bourse relative à sa discipline, l'année suivant l'attribution de sa bourse. Le Lauréat s'engage par ailleurs à participer aux délibérations dudit jury et à être présent à la soirée de remise de la bourse.
- Si pour une raison personnelle, le Lauréat ne peut remplir cette mission, il en informera par écrit, un mois avant les délibérations, la Fondation Jean-Luc Lagardère qui en prend acte.
5. La Fondation Jean-Luc Lagardère pourra proposer au Lauréat de s'associer à des actions qu'elle soutient et/ou mène, le Lauréat s'engageant à étudier les propositions de la Fondation Jean-Luc Lagardère. Ces actions sont l'occasion pour le Lauréat d'exprimer, au service des autres, son talent et sa créativité.
  6. L'accompagnement du Lauréat proposé par la Fondation repose sur la confiance et la fidélité. Il exige, en toutes circonstances, le respect du nom de Jean-Luc Lagardère et des valeurs qui animent la Fondation Jean-Luc Lagardère.
  7. Le Lauréat autorise la Fondation Jean-Luc Lagardère à diffuser les images et photographies, informations et/ou éléments biographiques transmis par le Lauréat, sur son site Internet et les réseaux sociaux.

Je, soussigné(e)

m'engage à respecter la présente Charte si je deviens Lauréat.

[date]

[signature]

**LA CHARTE DU LAURÉAT**

À RETOURNER DÛMENT DATÉE, PARAPHÉE ET SIGNÉE AVEC LE DOSSIER ET LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

---

## BOURSE PRODUCTEUR CINÉMA

---

### RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le **DOSSIER DE CANDIDATURE** doit être :

- rédigé en français
- au format A4
- non relié
- en double exemplaire
- envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception

**Merci de vérifier que votre dossier est complet avant de l'envoyer dans une seule enveloppe. Toutes les pièces mentionnées ci-dessous (y compris les DVDs...) doivent être envoyées en 2 exemplaires. Il doit contenir les pièces suivantes dans l'ordre de leur énumération, non agrafées, et avec chaque page numérotée :**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE SIGNÉ (un formulaire signé par Candidat)

CHARTRE DU LAURÉAT SIGNÉE (une charte signée par Candidat)

### PRÉSENTATION DU OU DES CANDIDATS

Attestation sur l'honneur rédigée sur papier libre et dûment signée par chaque candidat

Photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité) de chaque Candidat

Curriculum vitæ et références de chaque Candidat producteur (parcours, et précisions sur son profil entrepreneurial passé, présent et à venir, actualité)

DVD ou lien Vimeo d'un film produit par le Candidat producteur (quel que soit le réalisateur) dans l'hypothèse où celui-ci a déjà produit un film

Extrait Kbis de la société de production pré-existante, si la structure existe déjà, faisant apparaître le nom d'au moins un des candidats ; Si ce n'est pas le cas, joindre les statuts de la société

Lettre du Candidat exprimant sa motivation, les objectifs de sa société de production et le choix du projet de long-métrage présenté

Dans le cas d'un projet présenté par plusieurs Candidats, préciser le représentant du projet (auquel sera remis le chèque correspondant au montant de la bourse si désigné Lauréat).

Dans le cas où le projet de production est intégré à une société autre que celle du Candidat, bien spécifier le rôle présent et à venir du Candidat dans cette société, et fournir, le cas échéant, une lettre d'intention d'association des futurs associés

### PRÉSENTATION DU PROJET

Curriculum vitæ, et références du scénariste et/ou du réalisateur du projet (parcours, actualité).

DVD ou lien Vimeo d'un film réalisé par le réalisateur du projet présenté, dans l'hypothèse où celui-ci a déjà réalisé un film

Lettre d'intention du scénariste et/ou de celle du réalisateur du long-métrage présenté.

Budget prévisionnel du projet de film

Plan de financement prévisionnel du projet de film

Projet du film présenté comme suit : synopsis dactylographié (accompagné ou non du scénario complet)

Choix de scènes dialoguées de cinq à dix pages dactylographiées

Attestation du dépôt du scénario auprès de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques ou de la Société des Gens de Lettres

**Deux clés USB identiques, au nom du candidat, rassemblant, dans un document unique, l'ensemble des pièces composant le dossier de candidature (hors DVD des films à part)**